

ARRETE N° A-2024-353
REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'à l'occasion de la cérémonie de « la fête patronale » organisé par la Municipalité, il y aurait lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur le Boulevard de la sablière, avec l'accord de Madame la Présidente du Département, pour permettre l'interdiction de la circulation sur la CD12, le Dimanche 29 septembre 2024 de 10h30 à 12h30,

ARRETE

Article 1.- Afin de permettre le bon déroulement des cérémonies de la fête patronale du Dimanche 29 septembre 2024, des restrictions de circulation seront mises en place.

La circulation sera interdite en centre bourg le Dimanche 29 septembre 2024 de 10h30 à 12H30 du n°10 Place de la Mairie au n°25 Boulevard de la Sablière.

En raison du cortège qui se fait au départ de la Mairie jusqu'au Monument aux morts où aura lieu un dépôt de gerbes suivi de la lecture du manifeste.

Article 2.- Toutes dispositions seront prises pour mettre en place la signalisation adéquate, pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BAS-en-BASSET, le 11 Septembre 2024,
Le Maire,

Guy JOLIVET



Arrêté publié le 11 Septembre 2024

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

- Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- Sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr